

Garde côtière canadienne



Responsabilités

La Garde côtière est responsable de la régulation du trafic maritime sur le Saint-Laurent, des aides à la navigation, fixes et flottantes, du déglacage et du contrôle des inondations. Elle s'occupe également de la recherche et du sauvetage maritimes, des interventions en cas de déversements de polluants, de la sécurité nautique, ainsi que de la surveillance de l'état du chenal de la voie navigable. De plus, elle fournit aux navigateurs commerciaux des informations essentielles à un transit sécuritaire telles la présence de hauts-fonds et la condition des glaces. Enfin, elle veille à protéger le droit du public à la navigation, à assurer la sécurité des navigateurs et à protéger l'environnement maritime, et est responsable d'assurer la garde des épaves jusqu'à ce que le propriétaire légitime soit connu. Elle partage plusieurs de ces mandats avec de nombreux partenaires, tels que Transports Canada, le Bureau de la sécurité des transports et Environnement Canada.

Deux champs d'activités importants seront présentés le 16 mai

Centre de gestion des glaces effectue la surveillance du mouvement et concentration des glaces du détroit de Cabot jusqu'à Montréal à l'aide d'images vidéo prises par caméras, radars ou satellites et en faisant des patrouilles d'hélicoptères et de brise-glace. C'est de là qu'on coordonne les activités de déglacage ou escorte qui doivent être effectuées par les brise-glace pour prévenir les risques d'inondations causées par les embâcles et prévenir les risques d'incidents maritimes.

Les centres de services de communications et de trafic maritimes gèrent la circulation des navires du golfe St-Laurent jusqu'à Montréal et demeurent constamment à l'écoute des fréquences de détresse. Ils diffusent de l'information sur les conditions météorologiques et les conditions de navigation ainsi que des avis de sécurité.